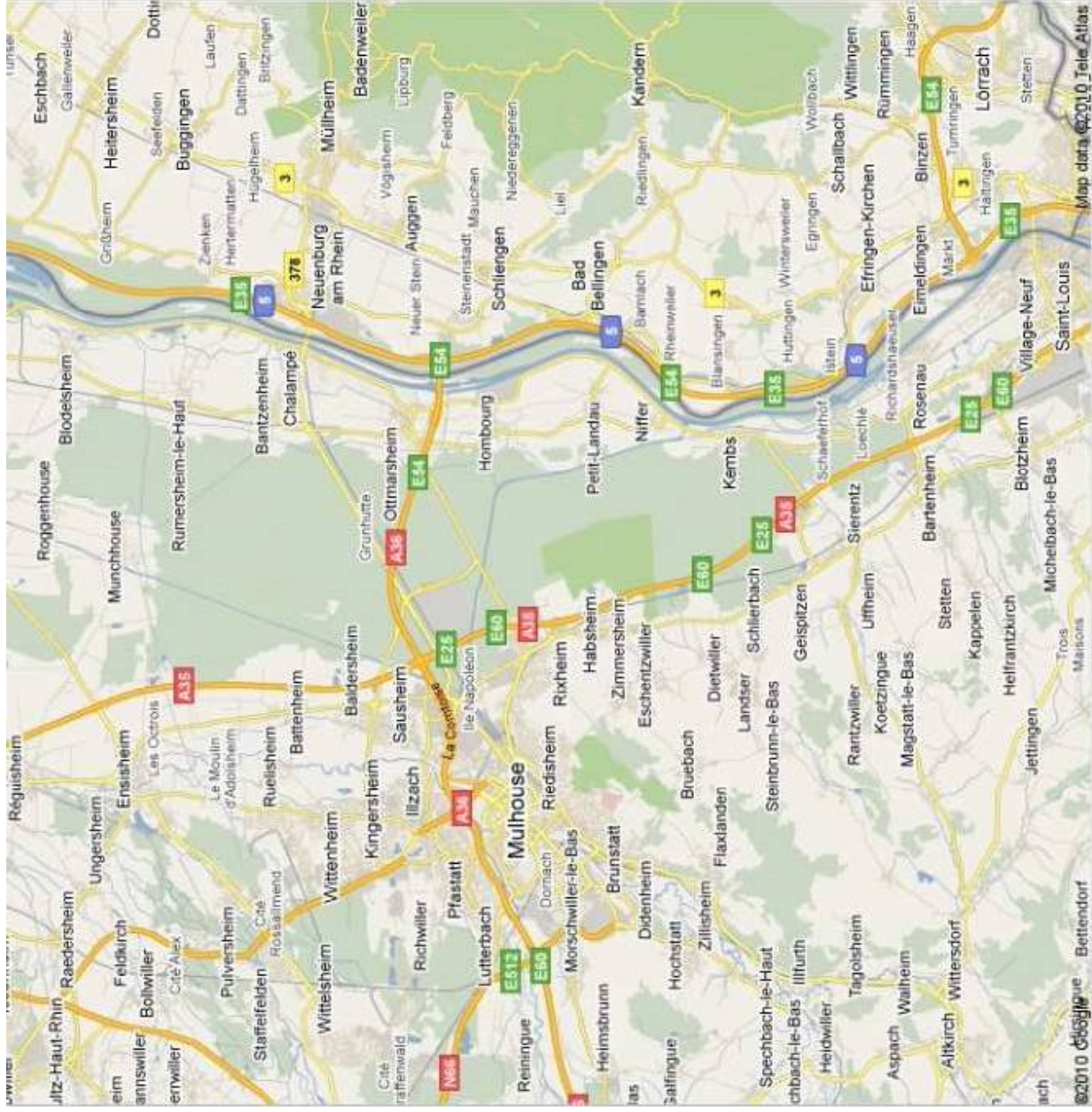


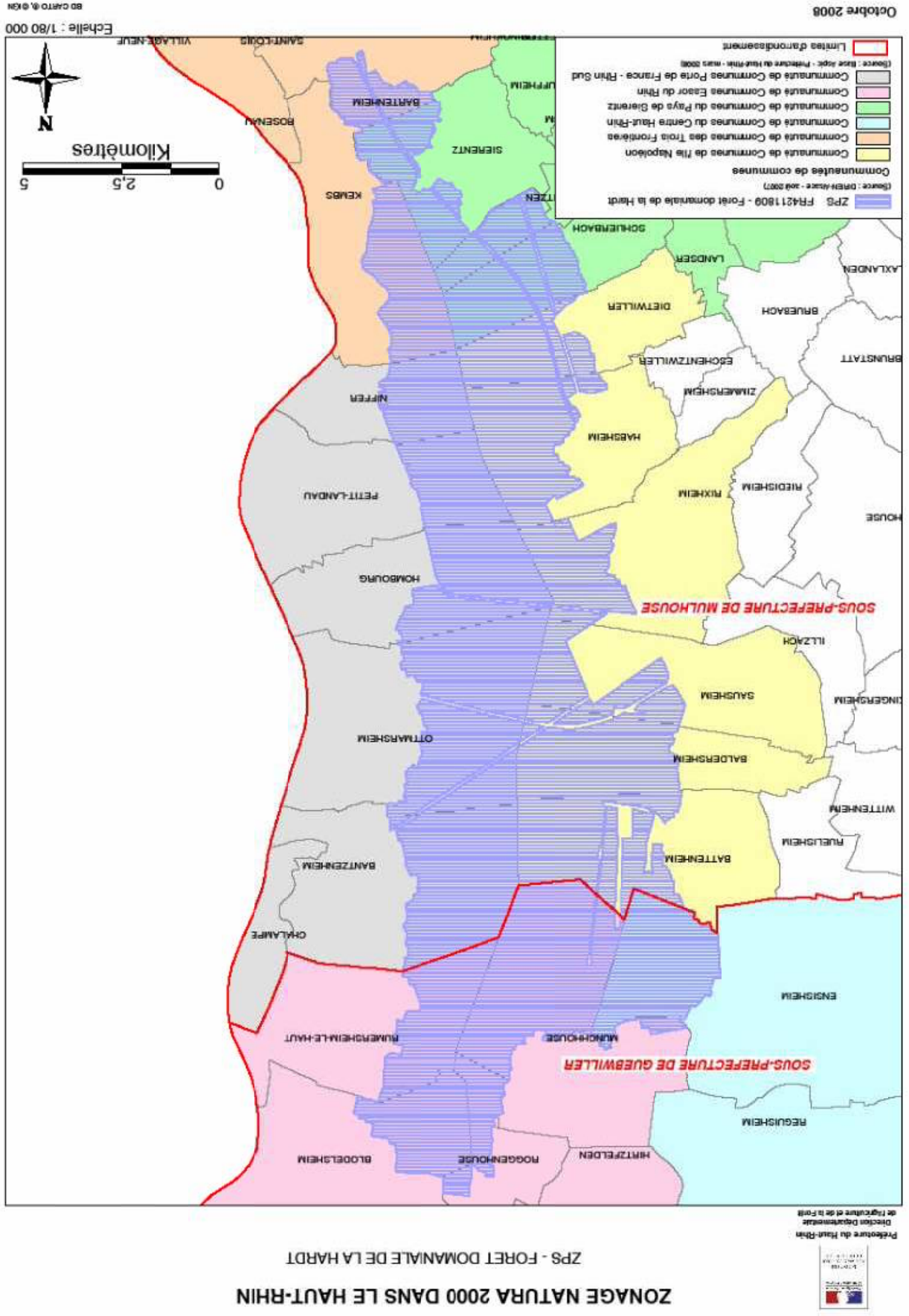
## **VI - Annexes**

---

**ANNEXE 1 : CARTE DE SITUATION**

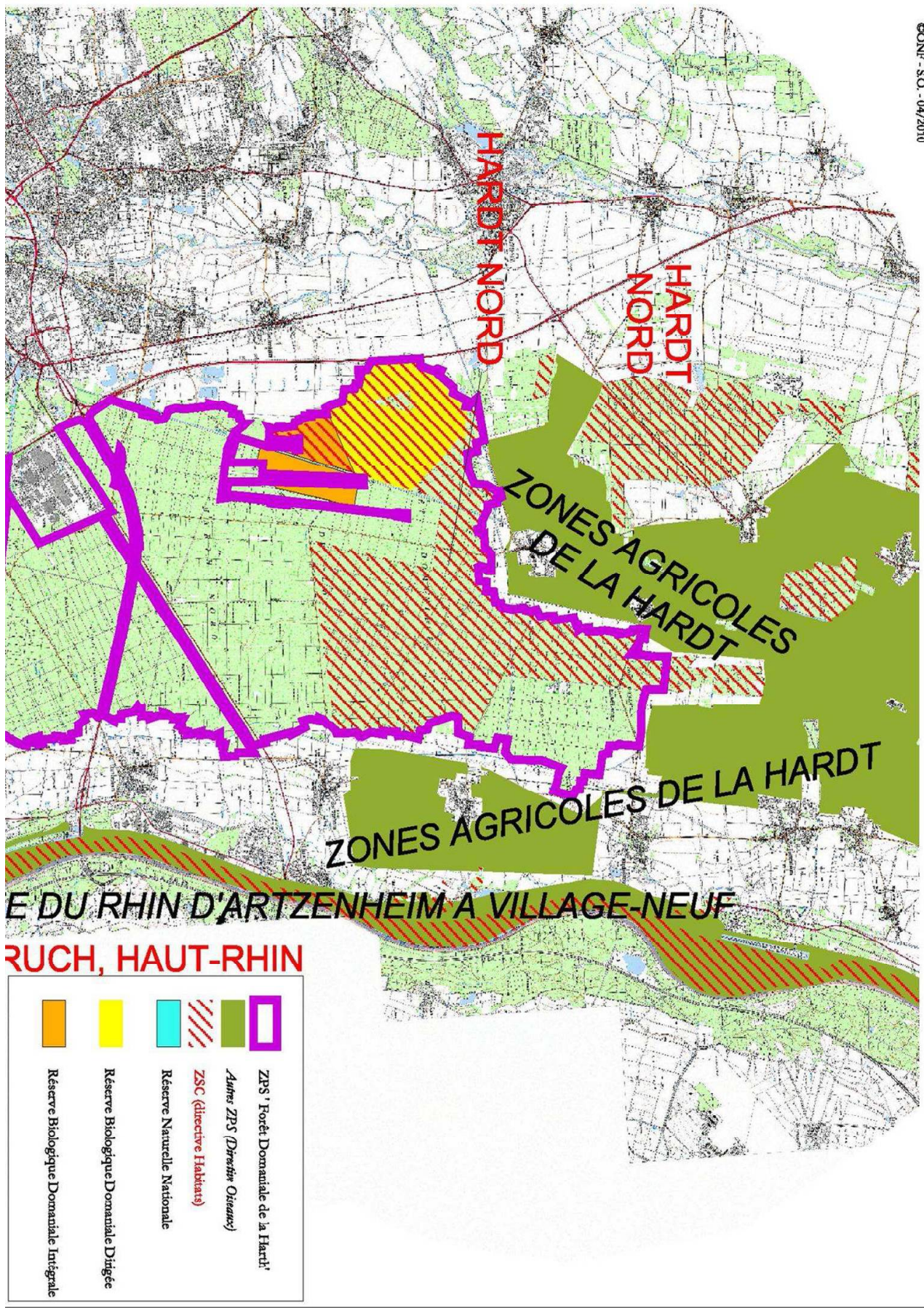


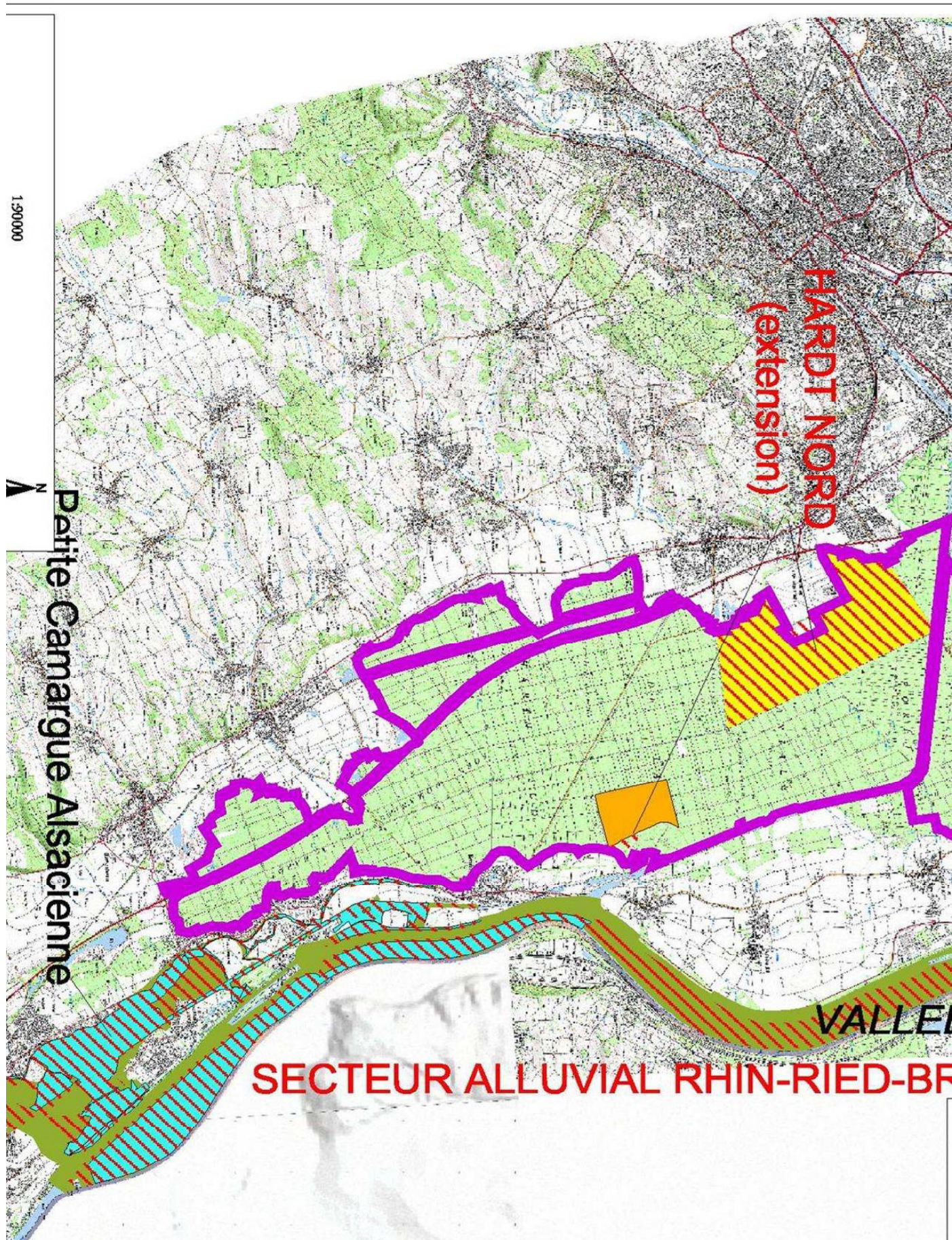
**ANNEXE 2 : CARTE DE SITUATION ADMINISTRATIVE**



**DOCOB ZPS "FORET DOMANIALE DE LA HARTH" - FR 42 11 809**

Carte des aires protégées dans et autour de la ZPS Forêt Domaniale de la Harth

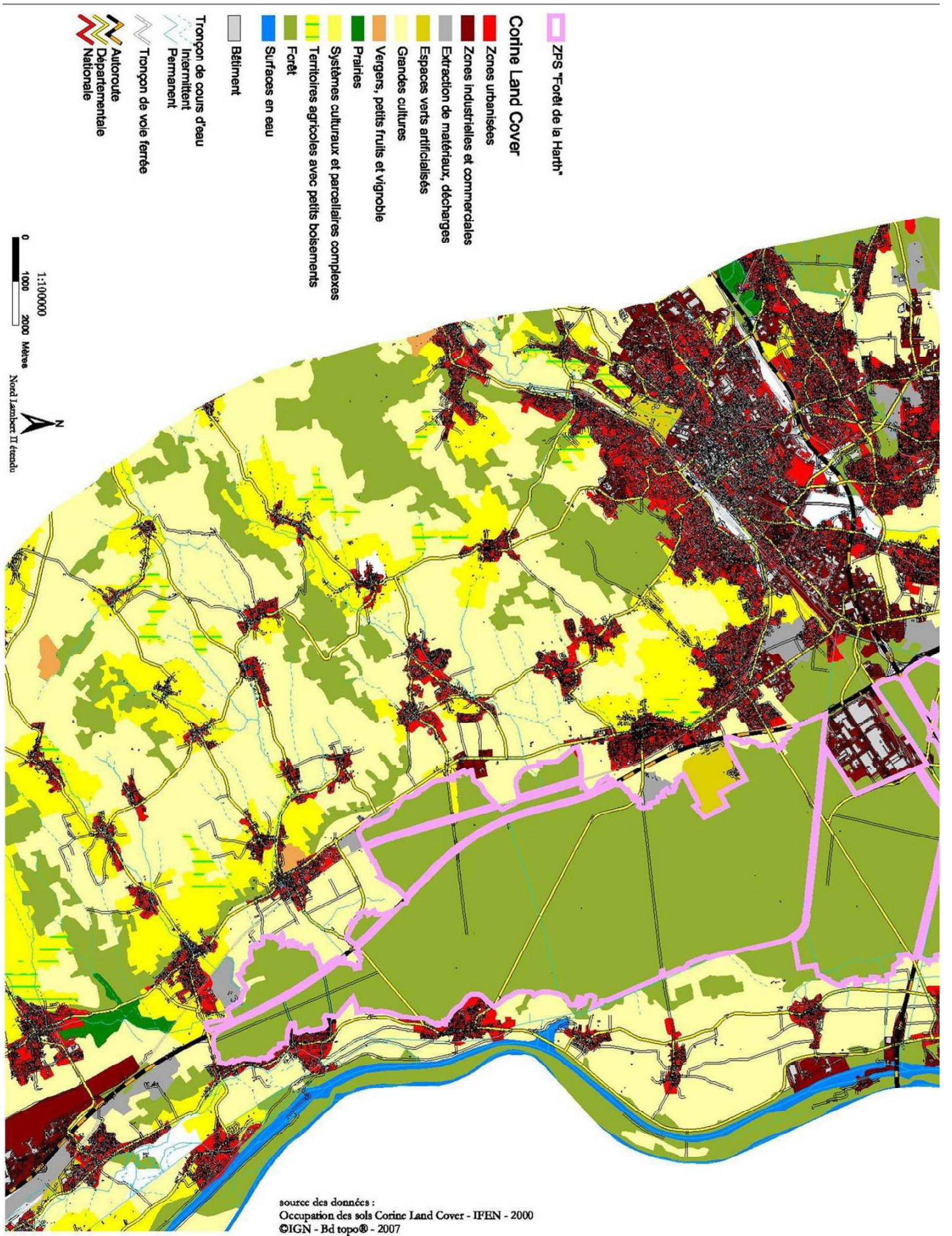




## DOCOB ZPS "FORÊT DOMANIALE DE LA HARTH" - FR 42 11 809

Carte de situation de la ZPS Forêt Domaniale de la Harth  
*Situation contextuelle au regard des grands types d'habitats*





**ANNEXE 5 : LISTE DES ESPECES D'OISEAUX PRESENTES SUR LE SITE**

Liste des espèces contactées depuis le 1er Mars 2010					
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut réglementaire + liste rouge Alsace	Statut sur la ZPS	Commentaires	
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		Nicheur commun		
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LRA, Annexe 1	Nicheur peu commun		
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		Nicheur rare	zones graveleuses	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LRA, Annexe 1	Nicheur peu commun		
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine		Nicheur peu commun		
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		Nicheur commun	stades buissonnants	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	liste 1.2 ZPS	Nicheur commun		
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert		Nicheur peu commun	canaux, gravières	
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		Nicheur commun		
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	LRA, Annexe 1	Non nicheur, recherche de nourriture	roselière, prés	
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux		Non nicheur, recherche de nourriture	prés	
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire		Nicheur commun		
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		Nicheur commun		
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé		Nicheur peu commun	canaux, gravières	
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'europe	liste 1.2 ZPS	Nicheur commun		
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		Nicheur commun		
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan commun		Nicheur commun		
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	liste 1.2 ZPS	Nicheur rare	surtout hors forêt	
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LRA liste 1.2 ZPS	Nicheur rare	En lisière voire hors forêt	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		Nicheur commun		
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		Nicheur commun		
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette		Nicheur commun	stades buissonnants	
<i>Fulica atra</i>	Foule macroule		Nicheur commun	canaux, gravières	
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau		Nicheur rare	canaux, gravières	
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes		Nicheur commun		
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris		Nicheur rare		



<i>Ficedula hypoleucos</i>	Gobemouche noir	LRA	Nicheur rare	nicheur trouvé récemment
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LRA (vulnérable)	Non nicheur, recherche de nourriture	Nicheur à proximité. Pourrait s'installer en forêt les prochaines années
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran		Non nicheur, recherche de nourriture	canaux, gravières
<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	Annexe 1	Migrateur, hivernant	canaux, gravières
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé		Nicheur peu commun	canaux, gravières
<i>Certhya familiaris</i>	Grimpereau des bois		Nicheur commun	
<i>Certhya brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		Nicheur commun	
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine		Nicheur peu commun	limité au nord de la ZPS
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	liste 1.2 ZPS	Nicheur peu commun	surtout hors forêt
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne		Nicheur commun	
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Gros bec casse-noyax		Nicheur commun	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		Non nicheur, recherche de nourriture	canaux, gravières
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc		Nicheur rare	En lisière de forêt
<i>Hypopolaes icterina</i>	Hypolaïs icterine	LRA	Nicheur possible	
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		Nicheur rare	
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	LRA	Nicheur peu commun	stades buissonnants
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		Nicheur commun	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LRA, Annexe 1	Nicheur rare	canaux, gravières
<i>Apus apus</i>	Martinet noir		Non nicheur?, recherche de nourriture	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir		Nicheur commun	
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		Nicheur commun	
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		Nicheur commun	
<i>Parus montanus</i>	Mésange boréale		Nicheur commun	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		Nicheur commun	
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée		Nicheur peu commun	peuplements résineux ou mixtes
<i>Parus ater</i>	Mésange noire		Nicheur peu commun	peuplements résineux ou mixtes
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette		Nicheur commun	
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LRA, Annexe 1	Nicheur rare	En lisière de forêt, canaux, gravières
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	LRA, Annexe 1	Non nicheur, recherche de nourriture	prés pendant la fauche

<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique				bâtiments (maison forestières, chalets de chasse)
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	LRA		Nicheur rare	canaux, gravières
<i>Dendrocopus major</i>	Pic épeiche			Nicheur commun	
<i>Dendrocopus minor</i>	Pic épeichette			Nicheur commun	
<i>Dendrocopus medius</i>	Pic mar	LRA, Annexe 1		Nicheur commun	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LRA, Annexe 1		Nicheur commun	
<i>Picus viridis</i>	Pic vert			Nicheur commun	
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde			Nicheur rare	à proximité des habitations
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	LRA, Annexe 1		Nicheur rare	stades buissonnants
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	LRA		Nicheur rare	grosses cavités (pic noir)
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			Nicheur commun	
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres			Nicheur commun	
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres			Nicheur rare	milieux semi-ouverts, futaies très claires
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis			Nicheur commun	
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur			Nicheur rare	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce			Nicheur commun	
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé			Nicheur commun	
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet triple-bandeau			Nicheur commun	
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle			Nicheur commun	
<i>Eriothacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier			Nicheur commun	
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir			Nicheur rare	bâtiments (maison forestières, chalets de chasse)
<i>Acrocephalus scirpaëus</i>	Rousserolle effarvate			Nicheur rare	roselière
<i>Sitta europea</i>	Sitelle d'europe			Nicheur commun	
<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre	LRA		Nicheur rare	friches, milieux semi-ouverts de grande taille
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	LRA		Nicheur peu commun	lisières chaudes de chênaies assez vieilles
<i>Streptotelia turtur</i>	Tourterelle des bois	LRA		Nicheur peu commun	surtout au nord de la ZPS
<i>Streptotelia decaocto</i>	Tourterelle turque			Nicheur peu commun	
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon			Nicheur commun	
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe			Nicheur peu commun	à proximité des habitations

## ANNEXE 6 : FICHES DES ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES SUR LE SITE

### **Pic cendré**

#### *Description*

Grand pic qui ressemble beaucoup à son cousin le Pic vert.

Il est cependant légèrement plus petit, paraît plus gris et surtout la calotte ne présente pas ou peu de rouge (mâle).

#### *Comportement*

Oiseau discret, même s'il tambourine plus que le pic vert. Son chant se rapproche de celui du pic vert, mais il est moins "éclatant", plus mélancolique. Se nourrit le plus souvent au sol (fourmis, orthoptères), mais moins que le pic vert.

Période de présence (jaune) et de reproduction (rouge) sur le site

**J F M A M J J A S O N D**

#### *Habitat*

Boisements feuillus âgés, ripisylves, forêts alluviales ainsi que vergers dans des **arbres pourrissants ou morts sur pied**. Change fréquemment de trou d'une année sur l'autre. Il possède un grand territoire (de l'ordre de 100 à 150 ha).



*Le pic vert a une calotte rouge complète*



#### *Reproduction*

Chante dès début Mars jusqu'à mi-Avril. Creuse sa cavité dans un arbre verroulé (peut trahir sa présence par un tas de copeaux au sol)

#### *Facteurs favorables à la conservation de l'espèce*

- Sylviculture irrégulière ou taillis sous futaie
- maintien de gros arbres, notamment des feuillus tendres

#### *Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce*

- fragmentation des habitats forestiers
- exploitations forestières de printemps
- abattage des arbres porteurs de loges
- disparition des arbres déperissants, pourrissants, morts
- la sortie de tous les résidus de coupe, l'exportation des bois de toute taille (bois-énergie)

Axe de recherche : étude d'une zone de 1000 ha avec la technique de la repasse dans le sud du massif pour déterminer avec exactitude la population.

Statut : Annexe I de la Directive Oiseaux, liste rouge Alsace (patrimonial)

Europe : en déclin

France : à surveiller

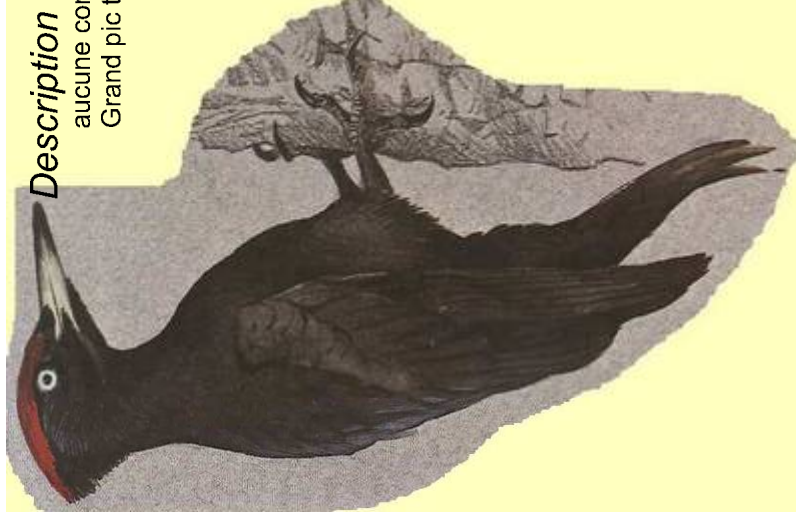
Effectifs régionaux : inconnus

Effectifs dans la ZPS : 0 - 2 couples

# Pic noir

## Description

aucune confusion possible  
Grand pic tout noir avec une calotte rouge



## Comportement

Chante tout le printemps. Son chant est fort et porte à 2 kms  
Son tambour est lui aussi très sonore. Il consomme des fourmis, mais aussi des coléoptères xylophages.

Période de présence (jaune) et de reproduction (rouge) sur le site

J F M A M J J A S O N D

## Reproduction

Chante dès début Mars jusqu'à mi-Avril. Les œufs sont pondus courant Avril et sont incubés 2 semaines. Les jeunes s'envolent en Juin.

## Habitat

Fréquente préférentiellement les hêtraies. Il fore sa cavité dans des bois élançés et sains, sur des fûts dépourvus de branches sur une dizaine de mètres au dessus du sol et d'un diamètre de 40 cm minimum.  
Dans la Harth, il utilise quasi systématiquement les rares bouquets de hêtres, puis les plus gros pins et plus rarement des charmes, tilleuls,...

## Facteurs favorables à la conservation de l'espèce

- grandes zones forestières non segmentées
- maintien de gros arbres, notamment bouquets de hêtre mais aussi des grands pins.

## Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce

- fragmentation des habitats forestiers
- exploitations forestières de printemps (15 mars - 15 Juin)
- abattage des arbres porteurs de loges
- disparition des arbres morts sur pied
- création de pistes, cloisonnements d'exploitation au milieu d'un îlot d'arbres à loges.

Statut : Annexe I de la Directive Oiseaux, liste rouge Alsace (patrimonial)

Europe :

France : préoccupation mineure

Effectifs régionaux : inconnus

Effectifs dans la ZPS : 20 - 30 couples

# Bondrée apivore

## Description

Rapace de la taille d'une buse, qui peut d'ailleurs facilement être confondu avec cette dernière. La bondrée s'en distingue par une tête grise proéminente (de coucou). La queue est barrée de gris.



## Comportement

Migratrice, elle ne revient chez nous qu'à compter de la fin Avril. Se contacte en vol ou à terre quand elle se nourrit des larves de guêpes. Assez rarement perchée.

## Reproduction

Parades nuptiales spectaculaires en Mai (vol en festons et cris flûtés). Envol des jeunes début Août.

Période de présence (jaune) et de reproduction (rouge) sur le site

J F M A M J J A S O N D

## Habitat

Aire installée dans les grands arbres (feuillus ou résineux) plutôt dans des peuplements chauds, bien exposés (Sud). Le nid est réutilisé plusieurs années de suite. Dans la Harth, fréquente les rares grandes zones ouvertes et assez chaudes à la recherche des nids de guêpes. A noter, qu'elle ne consomme pas d'abeilles ni les couvains, inaccessibles.

## Facteurs favorables à la conservation de l'espèce

- maintien de grandes zones ouvertes riches en insectes
- maintien des arbres porteurs d'aires
- quiétude sur le site de nidification entre Mai et Août.

## Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce

- exploitations forestières de printemps (15 mai - 15 Août)
- abattage des arbres porteurs d'aires
- présence de lignes électriques à proximité des sites de nidification.

Statut : Annexe I de la Directive Oiseaux, liste rouge Alsace (en déclin)

Europe :

France : préoccupation mineure

Effectifs régionaux : 400 - 600 couples

Effectifs dans la ZPS : 8 - 15 couples

# Milan noir

## Description

Ressemble au milan royal. Cependant, il est plus sombre avec une queue légèrement échancrée. Cri vibrant "Hiu huhuhuhuhu".



## Comportement

Rapace migrateur qui revient chez nous dès la mi-Mars. C'est un charognard qui traque les cadavres (rongeurs, oiseaux, poissons). Fréquente les décharges et suit les engins agricoles pendant la fenaison.

## Habitat

Aire installée dans les grands arbres proches de la lisière. Assez facilement reconnaissable, car très souvent rechargée avec des bouts de plastique.

Dans la Harth, fréquente surtout les lisières au niveau des gravières, des canaux ainsi qu'en lisière Est vers le Rhin.

## Reproduction

Parades nuptiales et ponte fin Avril - début Mai. Envol des jeunes mi-Juillet en moyenne.

Période de présence (jaune) et de reproduction (rouge) sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

## Facteurs favorables à la conservation de l'espèce

- maintien des arbres porteurs d'aires
- quiétude sur le site de nidification entre Mai et Juillet.

## Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce

- exploitations forestières de printemps (15 Avril - 15 Juillet)
- abattage des arbres porteurs d'aires

Statut : Annexe I de la Directive Oiseaux, liste rouge Alsace (A surveiller)

Europe : vulnérable

France : préoccupation mineure

Effectifs régionaux : 250 - 350 couples

Effectifs dans la ZPS : 3 - 6 couples

# Pie-grièche écorcheur

## Description

Gros passereau. Le mâle présente un masque noir et le dessus brun-rouge qui le rend difficile à confondre. La femelle est plus terne.

## Comportement

Se nourrit préférentiellement de gros insectes, mais peut capturer des petits passereaux. La pie-grièche écorcheur empale ses proies sur des épines ou sur des barbelés pour constituer un garde-manger. Se perche très souvent sur le haut de buissons épineux ou sur des piquets de clôture.



## Habitat

Niche surtout dans les clairières et landes buissonneuses avec une préférence pour les épineux (prunelliers, aubépines, ronces).

En forêt domaniale de la Harth, elle niche dans les très jeunes plantations, dans les ourlets des pelouses xérothermiques, en lisière des prés de service, si une haie d'épineux assez large est présente.

## Reproduction

L'espèce arrive en fin Avril - début Mai. Envol des jeunes mi-Juillet en moyenne.

Période de présence (jaune) et de reproduction (rouge) sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

## Facteurs favorables à la conservation de l'espèce

- maintien des milieux semi-ouverts avec présence de petits massifs épineux
- maintien, élargissement ou création de haies ou d'ourlets épineux en lisière de parcelles forestières
- grandes coupes rases

## Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce

- Evolution vers du pré-bois des milieux semi-ouverts
- disparition des grandes surfaces à végétation basse (plantation, régénération naturelle,...)

Statut : Annexe I de la Directive Oiseaux, liste rouge Alsace (A surveiller)

Europe :

France : préoccupation mineure

Effectifs régionaux : 6500 - 8000 couples

Effectifs dans la ZPS : 10 - 20 couples

# Pic mar

## Description

Pic bigarré légèrement plus petit que le pic épeiche auquel il ressemble beaucoup. Il en diffère par sa calotte uniformément rouge (confusion possible avec les jeunes pics épeiche à partir de la mi-Juin)

## Comportement

Oiseau assez discret qui ne tambourine pas souvent (bec très faible). Ses chants en début Mars permettent de l'identifier et de le repérer assez facilement.

## Habitat ~ Reproduction

Niche surtout dans les chênaies adultes avec forte présence de gros bois (au moins 40 cm de diamètre). La cavité utilisée est très souvent située juste sous la première charpentière. Il peut aussi choisir plus occasionnellement des petites tiges pourrissantes. Les jeunes se manifestent au nid au milieu du mois de Mai et s'envolent fin Mai à début Juin.



Période de présence (jaune) et de reproduction (rouge) sur le site

J F M A M J J A S O N D

## Facteurs favorables à la conservation de l'espèce

- conservation de gros chênes
- maintien de bois mort sur pied et au sol

## Facteurs défavorables à la conservation de l'espèce

- morcellement de la forêt, diminution des surfaces de l'habitat de l'espèce (défrichement)
- exploitations forestières de printemps (15 Mars - 15 Juin)
- disparition des vieux arbres (>150 ans) par une diminution de l'âge d'exploitabilité
- diminution de la densité des gros arbres

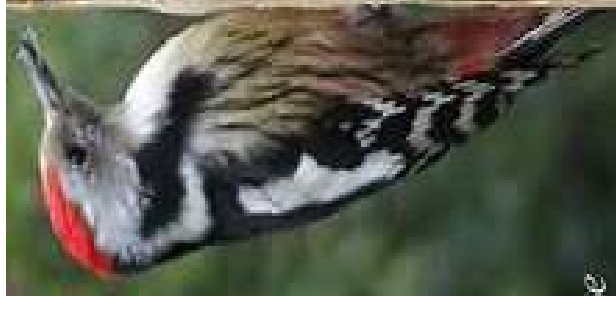
Statut : Annexe I de la Directive Oiseaux, liste rouge Alsace (Patrimonial)

Europe :

France : préoccupation mineure

Effectifs régionaux : inconnus

Effectifs dans la ZPS : 400 - 600 couples





## ANNEXE 7. LISTE DES ESPECES RARES OU D'INTERET PATRIMONIAL PRESENTES SUR LE SITE

<p>Les autres espèces végétales:</p> <p>Aster amelle <b>(<i>Aster amellus</i>)</b></p> <p>Laïche de Fritsch <b>(<i>Carex Fritschii</i>)</b></p> <p>Oeillet superbe <b>(<i>Dianthus superbus</i> <i>ssp. silvestris</i>)</b></p> <p>Fraxinelle <b>(<i>Dictamnus albus</i>)</b></p> <p>Euphorbe de Séguier <b>(<i>Euphorbia seguieriana</i>)</b></p> <p>Fétuque ovine <b>(<i>Festuca ovina</i>)</b></p>	<p>Plante présente dans les Heischtiens (pelouses xérothermiques)</p> <p>Observée sur 20 parcelles, Environ 28 000 individus.</p> <p>Observée sur 15 parcelles. Environ 270 plants.</p> <p>Plusieurs sites dans le nord du massif (pelouses xérothermiques)</p> <p>Observée dans la parcelle S078, sur l'aire de repos en limite Sud.</p> <p>Observée P S085</p>	<p>Espèce protégée en France.</p> <p>Annexe I de l'arrêté du 20/01/1982. Seule station connue pour toute la France.</p> <p>Annexe II de l'arrêté du 20/01/1982, liste nationale. Seule station pour la région naturelle de la Harth. Espèce protégée en Alsace.</p> <p>Espèce protégée en Alsace. Présente en France que dans la Harth, Côte d'Or et pourtour méditerranéen</p> <p>Espèce protégée en Alsace.</p> <p>Espèce nouvelle pour la flore de France.</p>	<p>Document d'aménagement de la forêt domaniale de la Harth, ONF.</p> <p>Document d'objectif de la Harth nord (réactualisé 2009) et de son extension (rédaction en cours), ONF</p> <p>Végétation et papillons diurnes de la forêt domaniale de la Harth Sud près de Rixheim /Habsheim et de l'ancienne parcelle 87, TREIBER R., ONF, 1998.</p> <p>TREIBER R, <i>Gravière de la parcelle S078 Forêt domaniale de la Harth</i>, ONF, 1998, 14 pages.</p>
---	--	---	--

Gentiane ciliée <b><i>Gentiana ciliata</i></b>	Présente dans le nord du massif	Liste rouge régionale, Odonat, 2003
Epervière dentée <b><i>(Hieracium calodon)</i></b>	8 plants gravière p S 078	Liste rouge régionale, Odonat, 2003
Epervière feinte <b><i>(Hieracium fallax)</i></b>	Observée P S066 et S076	Liste rouge régionale, Odonat, 2003
Inule hérissée <b><i>(Inula hirta)</i></b>	Plante présente dans les Heischiens (pelouses xéro.)	Liste rouge régionale, Odonat, 2003
Potentille blanche <b><i>(Potentilla alba)</i></b>	Plante présente dans les Heischiens (pelouses xéro.)	Liste rouge régionale, Odonat, 2003
Rosier de Junzill <b><i>(Rosa jundzillii)</i></b>	Plante présente dans les Heischiens (pelouses xéro.)	Liste rouge régionale, Odonat, 2003
Rosier à style soudés <b><i>(Rosa styfosa)</i></b>	Plante présente dans les Heischiens (pelouses xéro.)	Liste rouge régionale, Odonat, 2003
Petit Pigamon <b><i>(Thalictrum minus)</i></b>	Plante présente dans les Heischiens (pelouses xéro.)	Liste rouge régionale, Odonat, 2003
Véronique couchée <b><i>(Veronica prostrata)</i></b>	Plante présente dans les Heischiens (pelouses xéro.)	Liste rouge régionale, Odonat, 2003
Véronique en épi <b><i>(Veronica spicata)</i></b>	Plante présente dans les Heischiens (pelouses xéro.)	Arrêté du 28/06/93, liste rouge régionale. Seule station en Alsace.
Violette de Schultz <b><i>(Viola canina ssp schultzi)</i></b>	Observée essentiellement sur la P S076. 39 plants.	Liste rouge régionale, Odonat, 2003.
Vigne rouge <b><i>(Vitis vinifera ssp. sylvestris)</i></b>	14 plants gravière p S 078	Liste rouge régionale, Odonat, 2003.

<p>Les autres espèces animales :</p> <p><b><u>Entomofaune :</u></b></p>	<p>Associée à l'habitat et à la flore remarquable des zones de pelouses xérothermiques. Inventaires Harth Nord, parcelles N157, N158, N051, N073 et N096 par TREIBER .</p>	<p>Présence de <b>256 espèces de coléoptères, 79 espèces d'hémiptères et 26 de lépidoptères</b>. 2 coléoptères et 1 lépidoptère de l'annexe II de la Directive Habitats (voir tableau ci-dessus : espèces de l'annexe II)</p>	<p>Document d'aménagement de la forêt domaniale de la Harth, ONF.</p>
<p><b>Papillons diurnes et Zygaenides :</b></p>	<p>Autre inventaire réalisé par TREIBER en forêt de la Harth Sud (près de Rixheim/Habseim).</p>	<p>Présence de <b>42 espèces de Papillons diurnes et Zygaenides</b> observés au total. En plus des espèces figurant sur la liste rouge ou orange régionale de l'Odonat de 1993 et précisées ci dessous certaines espèces sont citées comme menacées dans la région naturelle de la Harth</p>	<p>Végétation et papillons diurnes de la forêt domaniale de la Harth Sud près de Rixheim /Habsheim et de l'ancienne parcelle 87, TREIBER R., ONF, 1998.</p>
<p>Zygène de l'orobe <b>(<i>Zygaena osterodensis</i>)</b></p>		<p>Liste rouge Alsace, vulnérable, Odonat, 2003</p>	<p>Document d'aménagement de la forêt domaniale de la Harth, ONF.</p>
<p>Silène <b>(<i>Brintesia circe</i>)</b></p>		<p>Liste rouge Alsace, vulnérable, Odonat, 2003</p>	
<p>Argus vert <b>(<i>Callophrys rubi</i>)</b></p>		<p>Liste orange Alsace, Odonat, 1993.</p>	
<p>Hespérie de l'alcée <b><i>Carcharodus alceae</i>)</b></p>		<p>Liste rouge Alsace, vulnérable, Odonat, 2003</p>	
<p>Petite violette <b>(<i>Clossia dia</i>)</b></p>		<p>Liste orange Alsace, A Surveiller, Odonat, 2003.</p>	
<p>Petit Sylvain <b>(<i>Limenitis camilla</i>)</b></p>		<p>Liste rouge Alsace, localisé, Odonat, 2003</p>	
<p>Damier noir <b><i>Melitaea diamina</i></b></p>		<p>Liste rouge Alsace, en déclin, Odonat, 2003</p>	

<p>Machaon <b>(<i>Papilio machaon</i>)</b></p> <p>Thécla du bouleau <b>(<i>Thecla betulae</i>)</b></p> <p><b>Libellules :</b></p> <p>Aechne bleue <b>(<i>Aeshna cyanea</i>)</b></p> <p>Grande Aechne <b>(<i>Aeshna grandis</i>)</b></p> <p>Aechne printanière <b>(<i>Brachytron pratense</i>)</b></p> <p>Anisoptère <b>(<i>Anisoptère sp.</i>)</b></p> <p>Agrion jouvencelle <b>(<i>Coenagrion puella</i>)</b></p> <p>Anax empereur <b>(<i>Anax imperator</i>)</b></p> <p>Anax napolitain <b>(<i>Anax parthenope</i>)</b></p> <p>Caloptéryx éclatant <b>(<i>Calopteryx splendens</i>)</b></p> <p>Leste vert <b>(<i>Chalcolestes viridis</i>)</b></p> <p>Cordulie bronzée <b>(<i>Cordulia aenea</i>)</b></p> <p>Agrion porte-coupe <b>(<i>Enallagma cyathigerum</i>)</b></p>	<p>Présence avérée sur la zone humide de l'ancienne gravière P S078 et diverses zones humides sur l'ensemble du site.</p>	<p>Liste orange Alsace, A Surveiller, Odonat, 2003.</p> <p>Liste orange Alsace, A Surveiller, Odonat, 2003.</p> <p>Inventaires réalisés en 2008 sur les Libellules courantes.</p> <p>Liste orange Alsace, patrimonial, Odonat 2003.</p> <p>Liste orange Alsace, à surveiller, Odonat 2003.</p> <p>Liste orange Alsace, à surveiller, Odonat 2003.</p>	<p>Végétation et papillons diurnes de la forêt domaniale de la Harth Sud près de Rixheim /Habsheim et de l'ancienne parcelle 87, TREIBER R., ONF, 1998.</p> <p>FELLET G, GODINAT G, ONF, 2008.</p>
---	---	---	--

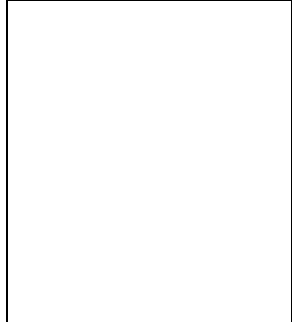
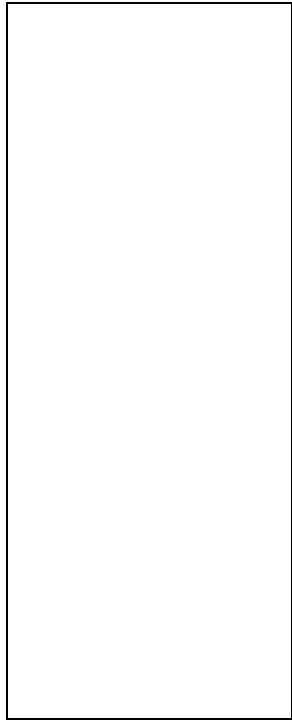
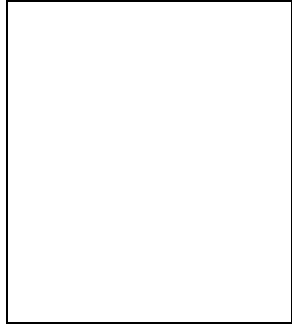
<p>Agrion élégant (<i>Ischnura elegans</i>)</p> <p>Agrion nain (<i>Ischnura pumilio</i>)</p> <p>Leste sauvage (<i>Lestes barbarus</i>)</p> <p>Libellule déprimée (<i>Libellula depressa</i>)</p> <p>Libellule à quatre taches (<i>Libellula quadrimaculata</i>)</p> <p>Orthétrum à stylets blancs (<i>Orthetrum albistylum</i>)</p> <p>Orthétrum réticulé (<i>Orthetrum cancellatum</i>)</p> <p>Agrion à pattes larges (<i>Platycnemis pennipes</i>)</p> <p>Petite nymphe au corps de feu (<i>Pyrrhosoma nymphula</i>)</p> <p>Leste brun (<i>Sympecma fusca</i>)</p> <p>Sympétrum strié (<i>Sympetrum striolatum</i>)</p> <p>Sympétrum du Piémont (<i>Sympetrum pedemontanum</i>)</p> <p>Sympétrum de Fonscolombe (<i>Sympetrum fonscolombii</i>)</p> <p>Sympétrum sanguin (<i>Sympetrum sanguineum</i>)</p>		<p>FELLET G, GODINAT G, ONF, 2008.</p>
	<p>Liste rouge Alsace, rare, Odonat 2003.</p> <p>Liste rouge Alsace, vulnérable, Odonat 2003.</p> <p>Liste rouge Alsace, vulnérable, Odonat 2003.</p> <p>Liste orange Alsace, surveiller, Odonat 2003.</p> <p>Liste rouge Alsace, localisé, Odonat 2003.</p> <p>Liste rouge Alsace, vulnérable, Odonat 2003.</p>	

Sauterelles et mantes :	Zone d'extension de la ZSC	Document d'objectif de la Harth Nord (réactualisé en 2009) et de la zone d'extension (rédaction en cours) ; ONF
Mante religieuse <b>(<i>Mantis religiosa</i>)</b>		
Caloptène italien <b>(<i>Calliptamus italicus</i>)</b>		20 espèces ont été répertoriées lors d'inventaires dans le cadre de l'extension de la ZSC. Certaines espèces sont patrimoniales et inscrites sur la liste rouge Alsace.
Criquet des jachères <b>(<i>Chorthippus mollis</i>)</b>		commune dans tout le massif forestier ; Liste rouge Alsace, rare, Odonat, 2003.
Dectique verrucivore <b>(<i>Dectis verrucivorus</i>)</b>		Liste rouge Alsace, en déclin, Odonat 2003
Gomphocère tachetée <b>(<i>Myrmeleotettix maculatus</i>)</b>		Liste rouge Alsace, A préciser, Odonat, 2003
Criquet rouge queue <b>(<i>Omoestus haemorrhoidalis</i>)</b>		Liste rouge Alsace, vulnérable, Odonat, 2003
Criquet noir-ébène <b>(<i>Omocestus rufipes</i>)</b>		Liste rouge Alsace, en déclin, Odonat, 2003
Decicelle carroyée <b>(<i>Platycleis tessellata</i>)</b>		Liste rouge Alsace, vulnérable, Odonat, 1993
Oedipode azurée <b>(<i>Sphingonotus caerulans</i>)</b>		Liste rouge Alsace, en déclin, Odonat, 2003
Tétrix calcicole <b>(<i>Tetrix bipunctata</i>)</b>		Liste rouge régionale, vulnérable, Odonat 2003

<p>Les autres espèces animales :</p> <p><b><u>Amphibiens et reptiles :</u></b></p> <p>Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>)</p> <p>Triton palmé (<i>Triturus helveticus</i>)</p> <p>Triton ponctué (<i>Triturus vulgaris</i>)</p> <p>Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)</p> <p>Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i>)</p> <p>Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)</p> <p><b><u>Mammifères :</u></b></p> <p>Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)</p>	<p>Inventaires sur l'ensemble des zones humides de la forêt de la Harth.</p> <p>Plus de 360 individus contactés sur l'ensemble.</p> <p>Plus de 200 individus contactés sur l'ensemble.</p> <p>Une 20 aine d'individus sur 1 site au Nord du massif</p> <p>Très nombreux individus sur divers points d'eau du site</p> <p>Plusieurs 10 aine d'individus rencontrés du nord au sud</p> <p>Quelques individus ponctuellement au Sud et dans RBD/RBI</p>	<p>Les espèces relevées en 1998 ont été retrouvées en 2008. Certaines espèces sont protégées ou liste rouge Alsace.</p> <p>Protection nationale 1, liste orange Alsace, patrimonial, Odonat, 2003</p> <p>Protection nationale 1</p> <p>Protection nationale 1, liste orange Alsace, à surveiller, Odonat, 2003</p> <p>Protection nationale 1</p> <p>Protection nationale 1</p> <p>Protection nationale 1, liste rouge Alsace, En déclin, Odonat, 2003.</p> <p>Protection nationale 1, Liste orange Alsace, patrimonial, Odonat, 2003,</p>	<p>TREIBER R, Gravière de la parcelle S078 Forêt domaniale de la Harth, ONF, 1998, 14 pages.</p> <p>FELLET G, GODINAT G, ONF, 2008.</p>
--	--	---	---

Les autres espèces animales chassées	Espèces présentes sur l'ensemble du site	
Chevreuil <b>(<i>Capreolus capreolus</i>)</b>	Population relativement bien équilibrée	La présence excessive du sanglier peut-être à l'origine de dégradation importante des habitats et en particulier des pelouses sèches.
Sanglier <b>(<i>Sus scrofa</i>)</b>	Population très importantes	Espèce introduite à l'origine dans le parc à gibier.
Cerf Sika <b>(<i>Cervus nippon</i>)</b>	Petite population en régression dans le sud de la Harth	Espèce introduite à l'origine dans le parc à gibier.
Daim <b>(<i>Dama dama</i>)</b>	Présence cantonnée dans le parc à gibier	Liste orange Alsace, à surveiller, Odonat 2003
Blaireau <b>(<i>Meles meles</i>)</b>	Surtout présent dans le sud du massif	Liste rouge Alsace, déclin, Odonat, 2003
Lièvre <b>(<i>Lepus europaeus</i>)</b>	Rare	Liste rouge Alsace, à préciser, Odonat, 2003
Lapin <b>(<i>Oryctolagus cuniculus</i>)</b>	Localisé	
Renard roux <b>(<i>Vulpes vulpes</i>)</b>		
Martre <b>(<i>Martes martes</i>)</b>		
Putois <b>(<i>Mustela putorius</i>)</b>		Liste rouge Alsace, déclin, Odonat, 2003
Belette <b>(<i>Mustela nivalis</i>)</b>		Liste rouge Alsace, à préciser, Odonat, 2003
Hermine <b>(<i>Mustela erminea</i>)</b>		Liste rouge Alsace, à préciser, Odonat, 2003





Fouine  
(*Martes foina*)  
Rat musqué  
(*Ondatra zibethicus*)  
Ragondin  
(*Myocastor coypus*)

## **ANNEXE 8- BIBLIOGRAPHIE**

- Centre d'Etudes Ornithologiques d'Alsace. (1989) - Livre Rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace - C.E.O.A. Strasbourg ; 309pp
- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats"* (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- DAVID Fabienne / RIOLS Romain / TERRASSE Michel. (2008) - Milieu royal : cahier technique - LPO Mission rapaces.
- DENIS Pascal/OGER Stéphane. (2009) - Etude de l'avifaune de la réserve biologique mixte de la Harth (68). Approche globale - La lande buissonnante - Les pics - ONF - DT Alsace ; 26pp
- DENIS Pascal. (2008) - Espèces forestières indicatrices de la qualité des milieux dans les forêts publiques d'Alsace : les Pics. Situation de référence 2006-2008 - PEFC Alsace/ ONF Alsace/ Conseil Régional d'Alsace ; 29pp
- DENIS Pascal. (2009) - Découverte d'une station de Gobemouche noir (ficedula hypoleuca) en Forêt Domaniale de la Harth, alsace - ALAUDA 77 (3) ; 2pp
- DENIS Pascal. (2009) - L'avifaune nicheuse de forêts rhénanes alsaciennes. Relations avec le milieu et mise en perspective géographique et historique - Laboratoire d'écologie et biogéographie des vertébrés, EPHE UMR 5175, Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, CNRS Montpellier ; 118pp
- DENIS Pascal. (2004) - Une avifaune forestière originale dans les forêts sèches de la Harth Nord - Regards sur le rossignol philomèle et le puillot fitis (extrait du Bulletin de l'Association Philomathique d'Alsace et de Lorraine, Tome 39, 2004) - ; 12pp
- Direction Départementale des Territoires (2010) - PAC 2010, Déclaration de surfaces. Comment remplir votre dossier?
- EPA. (2006) - Site Natura 2000 - Forêt de Chauz - ZPS. Inventaires ornithologiques. Document final - ONF/DIREN Franche-Comté ; 88pp
- FAUVEL, B/CARRE, F/LALLEMENT, H (2001) - Ecologie du Pic mar (Dendrocopos medius) en Champagne - Alauda 69(1): 87-101.
- GUICHARD, G. (1954). notes sur la biologie du pic cendré. L'oiseau et la revue Française d'Ornithologie 24 : 87-95.
- LPO Alsace (11/2009). Bilan des connaissances sur les espèces patrimoniales de la ZPS "Forêt Domaniale de la Harth" FR4211809.
- MULLER Yves. (1985) - L'avifaune forestière nicheuse des Vosges du Nord. Sa place dans le contexte médio-européen. - thèse ; 309pp
- MULLER Yves. (1996) - Dénombrement de l'avifaune nicheuse de la forêt du romersberg, chénaie-Hêtraie de 420 ha sur le plateau lorrain - CICONIA 20 (1) ; 1-29pp
- MULLER Yves. (1993) - Recherches sur l'écologie des oiseaux forestiers des Vosges du Nord. VI. Etude de l'avifaune nicheuse d'une jeune chénaie buissonnante - in CICONIA 17 (3) ; 167-177pp
- MULLER Yves. (1986) - Ecologie des oiseaux nicheurs de la forêt de Haguenau (Alsace). Comparaison des peuplements aviens de quatre formations boisées âgées - CICONIA 10 (2) ; 69-90pp
- MULLER Yves. () - Influence de la structure du peuplement forestier sur l'avifaune nicheuse - ONF - Bulletin technique n°28 ; 39-48pp
- MULLER Yves / LUTSCH. (1988) - Les avifaunes nicheuses de trois formations forestières âgées d'Alsace. Observations sur les peuplements de pics mar et épeiche (D. medius et D. major) - in CICONIA 12 (1) ; 19-41pp
- MULLER Yves. (1996) - Bibliographie d'ornithologie française - 1966-1980 - SPN - SEOF ; 407pp
- MULLER Yves. (1992) - Bibliographie d'ornithologie française - 1945-1965 - SFF-MNHN - SEO - SOF ; 260pp
- OGER Stéphane. (1997) - Etude de l'avifaune nicheuse en Forêt Domaniale de la Harth (Haut-Rhin). Comparaison de 7 formations forestières. - Dépérissement forestier en vallée du Rhin. Communauté Européenne / ONF / Forstliche Versuchs und Forschungsanstalt Baden-Württemberg ; 25pp
- OGER Stéphane. (1997) - Etude de l'avifaune nicheuse en Forêt Domaniale de la Harth (Haut-Rhin). Comparaison de 7 formations forestières. - ONF Mulhouse ; 21pp
- ONF Alsace (2005). DOCOB ZSC Hardt Nord - Les oiseaux - 102 pp.
- ONF Alsace. (1977) - Le forestier et l'oiseau - Prise en compte de l'avifaune dans les aménagements et la gestion forestière - Nord-Est de la France - Fiches signalétiques - ONF Alsace ; 55pp
- ONF Alsace. (1997) - Le forestier et l'oiseau - Prise en compte de l'avifaune dans les aménagements et la gestion forestière - Nord-Est de la France - Guide technique - ONF Alsace ; 39pp

- ONF Alsace. (1997) - Le forestier et l'oiseau - Prise en compte de l'avifaune dans les aménagements et la gestion forestière - Alsace - Instruction Régionale - ONF Alsace ; 16pp
- Parc National des Cévennes. (2004) - Rapaces forestiers et gestion forestière - Parc National des Cévennes ; 51pp
- RITTER Guy. (1996) - Dénombrement de l'avifaune nicheuse d'une chênaie sèche clairière de la Harth (haut-rhin) - CICONIA 20 (2) ; 93-109pp
- ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- ROCAMORA Gérard / YEATMAN-BERTHELOT Dosithee. (1999) - Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. - SEOF / LPO ; 560pp
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.
- VAN DER KELEN G.. (1996) - Impacts du déperissement forestier sur l'avifaune sylvoicole - Revue Forestière Française XLVIII - 2 ; 130-136pp
- WASSMER Benoît/DIDIER Sébastien. (2009) - Rapaces diurnes nicheurs d'Alsace - CICONIA (vol. 33) ; 328pp
- YEATMANN-BERTHELOT Dosithee / JARRY Guy. (1994) - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989 - SOCIETE ORNITHOLOGIQUE DE France ; 776pp

## **ANNEXES 9 : Abréviations et acronymes**

AAPPMA	: Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA	: Association communale de chasse agréée
ADASEA	: Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME	: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC	: Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM	: Association nationale des élus de la montagne
APB	: Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASQAB	: Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon
ATEN	: Atelier technique des espaces naturels
BRGM	: Bureau de recherches géologiques et minières
CA	: Chambre d'agriculture
CAD	: Contrat d'agriculture durable
CBN	: Conservatoire botanique national
CC	: Communauté de communes
CCI	: Chambre de commerce et d'industrie
CDOA	: Commission départementale d'orientation agricole
CELRL	: Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF	: Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG	: Conseil général
CIADT	: Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES	: Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA	: Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA	: Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA	: Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS	: Centre national de la recherche scientifique
COFIL	: Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE	: Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE	: Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN	: Conservatoire régional des espaces naturels
CR	: Conseil régional
CROS	: Comité régional olympique et sportif
CRPF	: Centre régional de la propriété forestière
CSP	: Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN	: Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE	: Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB	: Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité

DCE : Directive cadre sur l'eau  
DCO : Demande chimique en oxygène  
DDT : Direction départementale des Territoires  
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports  
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)  
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)  
DGAC : Direction générale de l'aviation civile  
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43  
DNE : Doubs nature environnement  
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)  
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409  
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)  
DPF : Domaine public fluvial  
DPM : Domaine public maritime  
DREAL : Délégation régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex-DIREN)  
DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts  
EDF : Électricité de France  
ENF : Espaces naturels de France  
ENGEEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg  
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts  
ENS : Espace naturel sensible  
EP : Établissement public  
EPA : Établissement public à caractère administratif  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial  
FCNE : Franche-Comté nature environnement  
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique  
FDC : Fédération départementale des chasseurs  
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural  
FEDER : Fonds européen de développement régional  
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole  
FEP : Fonds européen pour la pêche  
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises  
FNE : France nature environnement  
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles  
FNRPFS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs  
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux  
FRC : Fédération régionale des chasseurs  
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)  
FSE : Fonds social européen  
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique

GIP : Groupement d'intérêt public  
 IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)  
 INRA : Institut national de la recherche agronomique  
 ISTE : Institut national de l'environnement de l'université de Franche-Comté  
 JOCE : Journal officiel de la communauté européenne  
 JORF : Journal officiel de la république française  
 LIFE : L'instrument financier pour l'environnement  
 LPO : Ligue pour la protection des oiseaux  
 MAE : Mesures agro-environnementales  
 MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées  
 MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche  
 MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)  
 MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)  
 MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables  
 MES : Matières en suspension  
 MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
 ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
 ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
 ONF : Office national des forêts  
 ONG : Organisation non gouvernementale  
 OPIE : Office pour les insectes et leur environnement  
 PCB : Polychlorobiphényles  
 PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée  
 PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)  
 PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole  
 PN : Parc national  
 PNR : Parc naturel régional  
 POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)  
 PPR : Plan de prévention des risques  
 PSG : Plan simple de gestion  
 RHP : Réseau hydrologique et piscicole  
 RBd : Réserve biologique domaniale  
 RBi : Réserve biologique intégrale  
 RN : Réserve naturelle  
 RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage  
 RNF : Réserves naturelles de France  
 RNN : Réserve naturelle nationale  
 RNR : Réserve naturelle régionale  
 RNV : Réserve naturelle volontaire  
 SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
 SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)  
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SFPEM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères  
SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)  
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
SIG : Système d'information géographique  
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)  
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire  
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)  
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain  
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux  
STOC-EPS : Suivi Temporel des Oiseaux Communs - Echantillonnages Ponctuels Simples  
UE : Union européenne  
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature  
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement  
WWF : World wildlife fund  
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
ZNIIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

## **Annexe 10 : Glossaire**

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.



### Contrat d'Agriculture Durable (CAD)

Démarche volontaire d'un exploitant agricole courant sur 5 années et ayant pour but de préserver l'environnement ainsi que la qualité de la production agricole.

### Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

### Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

### Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolia*), regroupant plusieurs ordres.

### Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

### Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

### Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

### Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

### Convention Jachère Environnement et Faune Sauvage (JEFS)

Convention signée entre le Préfet, la chambre départementale de l'agriculture, la fédération des chasseurs et l'exploitant agricole qui définit un cahier des charges techniques de gestion de la parcelle agricole. Les chasseurs compensent financièrement les agriculteurs pour les surcoûts d'exploitation. La parcelle

agricole, ensemencée avec un mélange de plantes herbacées, offre alors un abri et une zone d'alimentation pour la petite faune de plaine. Cette mesure est éligible à la PAC et peut être déclinée en jachère apicole ou encore en jachère fleurie.

#### Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

#### Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

#### Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

#### Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

#### Direction régionale de l'environnement (DIREN)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

#### Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

#### Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

#### Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés...)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

## Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

## Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

## Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

## Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

## Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

## Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

## Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

## Gel agricole

Parcelles agricoles qui ne font pas l'objet de culture, mais sur lesquelles un couvert doit être installé du 1er Mai au 31 Août. Ces parcelles doivent faire 10 ares et 10 mètres de large sauf le long des cours d'eau (5 ares et 5 m. de long, bonnes pratiques agricoles et environnementales)

- dans le cadre d'un **gel volontaire**, l'exploitant doit s'assurer de la non montée en graine d'espèces indésirables. Il peut fertiliser et user de produits phytosanitaires
- dans le cadre d'un **gel environnemental**, l'exploitant ne peut pas fertiliser ni user de produits phytosanitaires. Le broyage est strictement interdit entre le 8 Mai et le 16 Juin.

## Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

## Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

## Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

#### Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

#### Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

#### Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

#### Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

#### Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

#### Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

#### Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

#### Mesures agro-environnementales (MAE)

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

#### Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

### Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

### Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

### Physionomie

Aspect général d'une végétation.

### Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

### Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

### Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopes, les sélaginelles et les isoètes.

### Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de « raisons impératives d'intérêt public majeur » pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en « l'absence de solutions alternatives ». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

### Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littorale de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

### Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

#### Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

#### Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

#### Surface en herbe

Ce terme regroupe des prairies permanentes et temporaires (de plus 5 ans et de moins de 5 ans). La pression de pâturage doit être supérieure à 0,2 UGB/ha et l'exploitant doit réaliser une fauche par an avec vente des produits de la fauche.

#### Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

#### Systématique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

#### Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

#### Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

#### Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.



**ANNEXE 11 : codes FSD**

<b>CODE</b>	<b>DESCRIPTION (en français)</b>	<b>CODE</b>	<b>DESCRIPTION (en français)</b>
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturelles	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou déperissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traïnants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	béchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	pollérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage

244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition ( ex: goéland/sterne )
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites

506	aéroport, hélicopt		967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc		969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel		970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication		971	compétition
510	transport d'énergie		972	parasitisme
511	ligne électrique		973	apport de maladie
512	pipe line		974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie		975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation		976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site		979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication		990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs			



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU HAUT-RHIN

Direction Départementale  
des Territoires du Haut-Rhin

## ARRETE

N° 2011356-0002 du 22 décembre 2011

Portant approbation du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale  
«Forêt Domaniale de la Harth»  
Site Natura 2000 FR 421 1809 dans le Haut Rhin

LE PREFET DU HAUT - RHIN  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la Directive (CEE) n° 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

VU la décision de la Commission des Communautés Européennes du 13 novembre 2007 modifiée arrêtant, en application de la directive 92/43 du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles relatifs à la protection du patrimoine naturel, à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages ;

VU l'arrêté ministériel du 8 janvier 2005 portant désignation du site Natura 2000 "Forêt Domaniale de la Harth" (zone de protection spéciale FR 421 1809) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0513 du 17 février 2009 fixant la composition du comité de pilotage de la zone de protection spéciale "Forêt Domaniale de la Harth" FR 421 1809 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-A025 du 9 mai 2011 portant délégation de signature à M. Alain AGUILERA, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin ;

VU l'avis favorable donné par le Comité de pilotage, réuni le 8 septembre 2011 au document d'objectifs qui lui a été présenté ;

Sur proposition du Chef du Service de l'Eau, de l'Environnement et des Espaces Naturels ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre du réseau européen Natura 2000 nécessite des documents fixant des objectifs de gestion adaptés à chaque site ;

**ARRÊTE**

2

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'arrêté**

Est approuvé le document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale "Forêt Domaniale de la Harth" FR 4211809.

**Article 2 : Périmètre d'application**

La carte de localisation et la liste des parcelles cadastrales du site jointes en annexes 1 et 2 du présent arrêté précisent le périmètre d'application du document d'objectifs.

**Article 3 : Information du public**

Le document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale "Forêt Domaniale de la Harth" FR 4211809 est tenu à la disposition du public à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace, dans les Sous-Préfectures de Mulhouse et de Guebwiller, à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin et dans les mairies concernées par le périmètre du site.

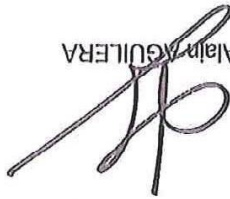
**Article 4 : Exécution**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut Rhin, Mmes les Sous-Préfètes de l'arrondissement de Mulhouse et de l'arrondissement de Guebwiller, M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace, M. le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Haut Rhin.

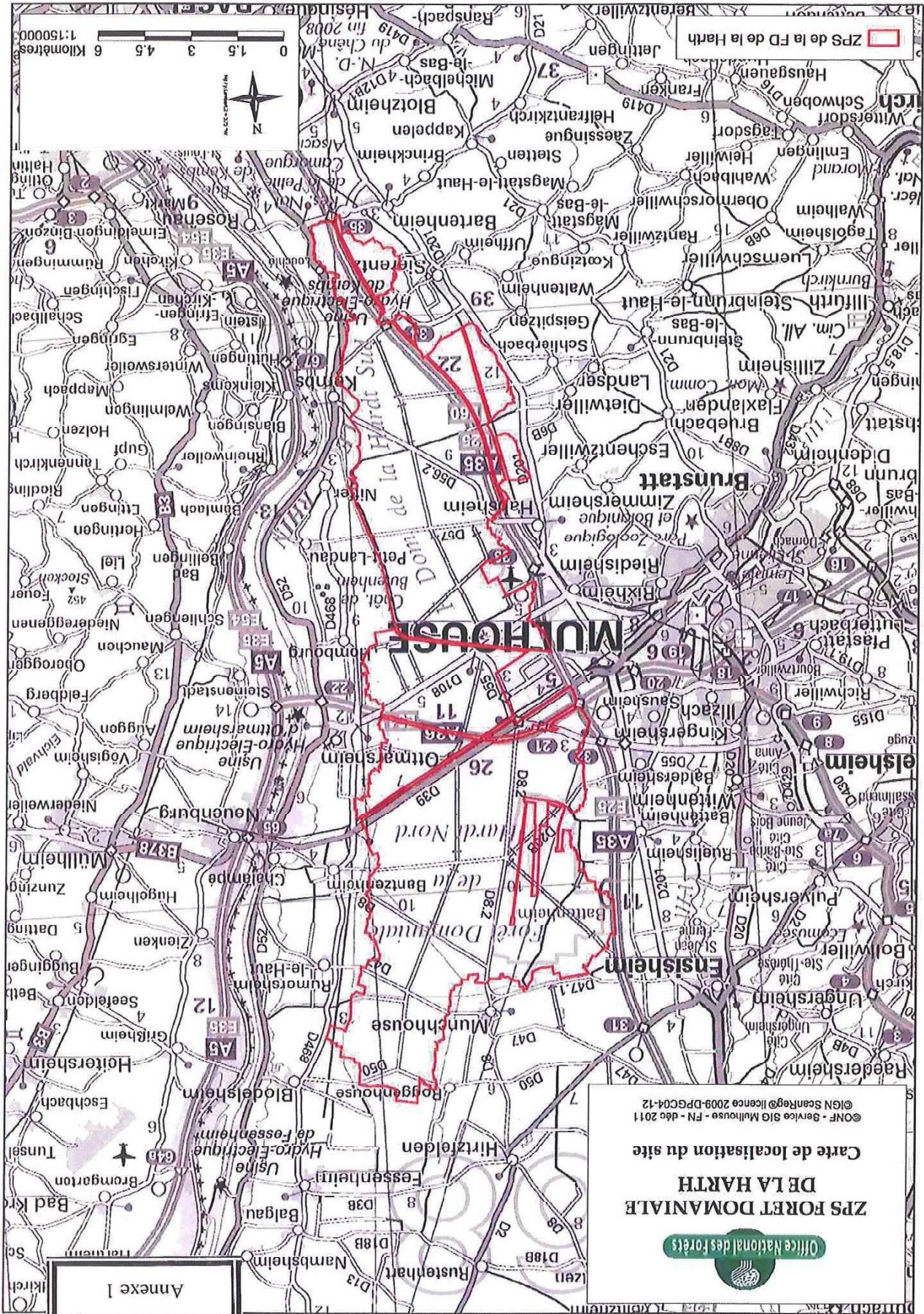
Fait à Colmar, le 22 DEC. 2011

Le Préfet,  
et par délégation,  
le Directeur départemental  
des Territoires du Haut-Rhin

Alain AGUILERA



La contestation du présent arrêté est possible dans le délai de deux mois à partir de sa notification ou de sa publication, soit par recours gracieux auprès du Préfet, soit par recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg.



Annexe I


  
**ZPS FORÊT DOMANIALE DE LA HARTH**  
 Carte de localisation du site  
 ©NF - Service SIG Mulhouse - FN - déc 2011  
 ©IGN ScanReg® licence 2009-DP-GC04-12

ZPS "FORET DOMANIALE DE LA HARTH"

Liste des parcelles cadastrales du site

NOM_COMMUNE	SECTION	FEUILLE	NUMERO SURFACE (ha)	PROPRIETAIRE
Baldersheim	18	1	0008	Département du Haut-Rhin
Baldersheim	18	2	0011	Etat
Baldersheim	18	2	0012	Etat
Baldersheim	18	2	0016	Etat
Baldersheim	18	2	0019	Etat
Baldersheim	18	2	0095	Etat
Baldersheim	18	2	0020	Etat
Baldersheim	18	1	0021	Département du Haut-Rhin
Baldersheim	18	1	0074	Département du Haut-Rhin
Baldersheim	18	1	0075	Etat
Baldersheim	18	1	0076	Département du Haut-Rhin
Baldersheim	18	2	0077	Etat
Baldersheim	18	2	0078	Département du Haut-Rhin
Baldersheim	18	1	0084	Etat
Baldersheim	18	1	0085	Etat
Baldersheim	18	1	0086	Etat
Baldersheim	18	1	0087	Etat
Baldersheim	18	2	0088	Etat
Baldersheim	18	2	0089	Etat
Baldersheim	18	2	0090	Etat
Baldersheim	18	2	0091	Etat
Baldersheim	18	2	0092	Etat
Baldersheim	18	2	0093	Etat
Baldersheim	18	2	0094	Etat
Baldersheim	18	2	0095	Etat
Baldersheim	18	2	0096	Etat
Baldersheim	18	2	0097	Etat
Baldersheim	37	1	0001	Etat
Baldersheim	37	1	0002	Etat
Baldersheim	37	1	0003	Etat
Baldersheim	37	1	0004	Etat
Baldersheim	37	2	0014	Etat
Baldersheim	37	2	0013	Etat
Baldersheim	37	2	0004	Etat
Baldersheim	37	2	0013	Etat
Baldersheim	37	2	0014	Etat
Baldersheim	37	2	0015	Etat
Baldersheim	37	2	0018	Etat
Baldersheim	37	2	0020	Etat
Baldersheim	07	1	0001	RTÉ
Baldersheim	07	1	0002	Etat
Baldersheim	07	1	0003	Etat
Baldersheim	07	1	0004	Etat
Baldersheim	07	1	0005	Etat
Baldersheim	07	1	0006	Etat
Baldersheim	07	1	0007	Etat
Baldersheim	07	1	0008	Etat
Baldersheim	07	1	0009	Etat
Baldersheim	07	1	0010	Etat
Baldersheim	07	1	0011	Etat
Baldersheim	07	1	0012	Etat
Baldersheim	07	1	0013	Etat
Baldersheim	07	1	0014	Etat
Baldersheim	07	1	0015	Etat
Baldersheim	07	1	0016	Etat
Baldersheim	07	1	0017	Etat
Baldersheim	07	1	0018	Département du Haut-Rhin

07	17,2750	0019	1	Etat
07	19,3144	0021	1	Etat
07	8,1188	0022	1	Etat
07	8,8500	0023	1	Etat
24	19,1411	0004	2	Département du Haut-Rhin
24	0,0002	0005	2	IGN
24	1,0470	0009	3	Etat
24	344,0888	0015	3	Etat
24	2,7066	0016	3	Département du Haut-Rhin
24	3,1079	0017	2	Département du Haut-Rhin
24	0,3393	0018	2	ISL
24	16,1595	0019	2	Etat
24	10,1851	0020	2	ISL
24	109,7235	0021	2	Etat
24	1,0591	0026	2	Etat
24	28,9214	0027	2	ISL
24	7,8102	0028	2	ISL
24	5,6708	0029	2	ISL
24	44,4584	0030	2	Etat
24	10,8477	0031	2	ISL
24	87,3600	0033	2	Etat
24	93,5183	0034	1	Etat
24	23,9689	0035	1	Etat
24	7,3677	0036	1	Etat
41	58,5986	0001	1	Etat
41	4,7425	0004	1	Etat
41	2,1920	0006	1	Etat
41	6,4940	0007	1	Etat
41	7,4444	0008	1	Etat
41	5,6482	0009	1	Etat
41	27,4623	0010	1	Etat
41	0,2205	0011	1	Etat
41	0,6538	0012	1	Etat
41	81,9550	0013	1	Etat
41	55,7600	0014	1	Etat
41	0,9973	0015	1	Etat
41	0,6639	0016	1	SNCF
41	8,2335	0018	1	Etat
41	6,0581	0019	1	COMCOM Essor du Rhin
41	7,9800	0020	1	Etat
41	0,2160	0021	1	COM Blodelsheim
41	41,3849	0022	1	Etat
41	14,4112	0023	1	Etat
41	171,2676	0024	1	Etat
41	3,3588	0025	1	Etat
19	52,7252	0004	1	Etat
19	9,4401	0007	1	Etat
19	27,2193	0018	1	Etat
19	13,5504	0019	1	Etat
19	21,8791	0020	1	Etat
19	213,1474	0021	1	Etat
19	44,1132	0022	1	Etat
19	49,1363	0023	1	Etat
19	12,0346	0024	1	Etat
91	432,4303	0001	1	Etat
91	0,0002	0004	1	IGN
91	2,0279	0005	1	Etat
91	22,7873	0006	2	Etat
91	278,2727	0008	2	Etat
91	3,8363	0009	2	Etat
0E	3,8450	0001	1	Etat
0E	11,8320	0002	1	Etat
0E	11,4044	0003	1	Etat



Etat	4,3140	0004	1	0E	Geisplitzen
Etat	16,7866	0005	1	0E	Geisplitzen
Etat	15,2606	0006	1	0E	Geisplitzen
Etat	17,4748	0007	1	0E	Geisplitzen
Etat	16,9420	0009	1	0E	Geisplitzen
Etat	15,7714	0010	1	0E	Geisplitzen
Etat	17,0834	0011	1	0E	Geisplitzen
Etat	1,7646	0012	1	0E	Geisplitzen
Etat	0,0080	0013	1	0E	Geisplitzen
Etat	16,1322	0014	1	0E	Geisplitzen
Etat	1,7272	0015	1	0E	Geisplitzen
Etat	5,5280	0016	1	0E	Geisplitzen
Etat	9,0858	0017	1	0E	Geisplitzen
Etat	20,4278	0020	1	0E	Geisplitzen
Etat	16,0834	0021	1	0E	Geisplitzen
Etat	16,2470	0022	1	0E	Geisplitzen
Etat	8,2272	0024	1	0E	Geisplitzen
Etat	7,0840	0025	1	0E	Geisplitzen
Etat	16,4972	0026	1	0E	Geisplitzen
Etat	15,5744	0028	1	0E	Geisplitzen
Etat	14,6937	0029	1	0E	Geisplitzen
Etat	0,0002	0003	1	28	Habsheim
Etat	29,0707	0006	2	28	Habsheim
Etat	0,1269	0008	1	28	Habsheim
Etat	?	0009	1	28	Habsheim
Etat	0,5115	0010	2	28	Habsheim
Etat	15,1558	0012	1	28	Habsheim
Etat	24,4056	0015	1	28	Habsheim
Etat	33,6850	0022	2	28	Habsheim
Etat	0,2212	0023	2	28	Habsheim
Etat	309,7049	0026	2	28	Habsheim
Etat	254,8367	0034	1	28	Habsheim
Etat	0,4153	0035	1	28	Habsheim
Etat	0,9302	0036	1	28	Habsheim
Etat	20,3538	0037	2	28	Habsheim
Etat	53,8625	0038	2	28	Habsheim
Etat	?	5002	2	28	Habsheim
Indeterminé	0,1151	0023	1	31	Habsheim
Privé	0,3201	0036	1	06	Hombourg
COM Hombourg	0,0958	0037	1	06	Hombourg
Etat	0,3357	0038	1	06	Hombourg
Etat	3,3357	0063	1	06	Hombourg
Etat	0,0002	0005	1	25	Hombourg
IGN	0,1180	0007	1	25	Hombourg
Etat	100,7265	0016	2	25	Hombourg
Etat	147,3470	0020	2	25	Hombourg
Etat	0,0379	0021	2	25	Hombourg
Etat	225,7503	0026	1	25	Hombourg
Etat	9,5081	0027	1	25	Hombourg
Etat	1,0022	0028	1	25	Hombourg
Etat	0,0281	0033	1	25	Hombourg
Etat	15,4416	0034	1	25	Hombourg
Etat	0,0250	0035	2	25	Hombourg
Etat	3,8946	0036	2	25	Hombourg
Etat	222,6218	0037	1	25	Hombourg
Etat	0,0285	0038	1	25	Hombourg
Etat	90,0365	0001	1	27	Kembs
Etat	234,9745	0003	1	27	Kembs
Etat	0,0417	0006	1	27	Kembs
Etat	0,0145	0007	1	27	Kembs
Etat	0,0129	0008	1	27	Kembs
Etat	0,0303	0009	1	27	Kembs
Etat	0,0365	0010	1	27	Kembs

Etat	0,0494	0011	1	27	Kembs
Etat	0,0294	0012	1	27	Kembs
Etat	0,0130	0013	1	27	Kembs
Etat	0,0433	0014	1	27	Kembs
Etat	0,0422	0015	1	27	Kembs
Etat	0,0169	0016	1	27	Kembs
Etat	0,0159	0017	1	27	Kembs
Etat	0,0475	0018	1	27	Kembs
Etat	0,0162	0019	1	27	Kembs
Etat	180,9033	0021	1	27	Kembs
Etat	0,0146	0023	1	27	Kembs
Etat	86,7536	0024	1	27	Kembs
Etat	4,7527	0098	1	22	Munichouse
Etat	12,7000	0005	1	23	Munichouse
Etat	16,0571	0006	1	23	Munichouse
Etat	339,6726	0001	1	36	Munichouse
Etat	323,9829	0002	2	36	Munichouse
Etat	525,0843	0003	3	36	Munichouse
Etat	18,1945	0004	1	36	Munichouse
IGN	0,0002	0013	2	36	Munichouse
IGN	0,0002	0014	3	36	Munichouse
Etat	1,9896	0017	1	36	Munichouse
Etat	30,6840	0002	1	17	Niffer
Etat	8,6627	0003	1	17	Niffer
Etat	29,4102	0004	1	17	Niffer
Etat	0,8092	0005	1	17	Niffer
Etat	0,0558	0003	3	18	Niffer
Etat	95,1726	0004	1	18	Niffer
Etat	78,8503	0005	2	18	Niffer
Etat	80,0815	0006	3	18	Niffer
Etat	0,7335	0007	3	18	Niffer
Etat	88,2601	0008	4	18	Niffer
Etat	0,5168	0009	1	18	Niffer
Etat	0,4362	0010	3	18	Niffer
Etat	0,5626	0001	1	19	Niffer
Etat	1,1093	0002	1	19	Niffer
Etat	0,3877	0003	1	19	Niffer
Etat	1,7064	0013	1	19	Niffer
Etat	0,1767	0221	1	19	Niffer
Etat	0,2369	0001	1	20	Niffer
Etat	123,2860	0001	1	33	Ottmarsheim
Etat	2,3950	0003	2	33	Ottmarsheim
Etat	169,5910	0006	2	33	Ottmarsheim
Etat	0,5760	0012	1	33	Ottmarsheim
Etat	0,0275	0016	1	33	Ottmarsheim
Etat	0,0004	0022	3	33	Ottmarsheim
Etat	0,0081	0024	3	33	Ottmarsheim
Etat	0,0056	0028	3	33	Ottmarsheim
Etat	0,6214	0029	1	33	Ottmarsheim
Etat	88,0459	0059	3	33	Ottmarsheim
Etat	0,2740	0060	3	33	Ottmarsheim
Etat	0,0135	0062	3	33	Ottmarsheim
Etat	0,0005	0065	3	33	Ottmarsheim
Etat	0,1131	0066	3	33	Ottmarsheim
Etat	0,1852	0067	3	33	Ottmarsheim
Etat	0,0763	0068	3	33	Ottmarsheim
Etat	0,1269	0069	3	33	Ottmarsheim
Etat	0,2432	0070	3	33	Ottmarsheim
Etat	261,2850	0073	1	33	Ottmarsheim
Etat	49,7080	0074	1	33	Ottmarsheim
Etat	199,9852	0075	2	33	Ottmarsheim
Etat	126,3431	0076	2	33	Ottmarsheim
Etat	25,8661	0078	3	33	Ottmarsheim

0079	1,6479	0079	3	33	Ottmarsheim
0080	0,1925	0080	3	33	Ottmarsheim
0081	0,2700	0081	3	33	Ottmarsheim
0082	1,2094	0082	3	33	Ottmarsheim
0083	0,1710	0083	3	33	Ottmarsheim
0084	270,6052	0084	3	33	Ottmarsheim
0085	2,6760	0085	3	33	Ottmarsheim
0016	0,0913	0016	1	29	Petit-Landau
0017	2,8641	0017	1	29	Petit-Landau
0011	0,0213	0011	1	30	Petit-Landau
0014	0,1394	0014	1	30	Petit-Landau
0016	4,7372	0016	1	30	Petit-Landau
0017	0,0254	0017	1	30	Petit-Landau
0004	0,9299	0004	1	31	Petit-Landau
0005	114,2177	0005	1	31	Petit-Landau
0006	0,9030	0006	1	31	Petit-Landau
0007	0,0025	0007	1	31	Petit-Landau
0008	0,3365	0008	1	31	Petit-Landau
0009	3,6075	0009	1	31	Petit-Landau
0010	330,9607	0010	1	31	Petit-Landau
0008	2,2855	0008	1	0G	Rixheim
0020	0,0875	0020	1	0G	Rixheim
0021	0,0084	0021	1	0G	Rixheim
0051	0,4083	0051	1	0G	Rixheim
0064	0,1380	0064	1	0G	Rixheim
0081	0,0058	0081	1	0G	Rixheim
0170	44,5679	0170	2	0G	Rixheim
0228	38,7587	0228	1	0G	Rixheim
0229	0,6314	0229	1	0G	Rixheim
0230	1,0176	0230	2	0G	Rixheim
0231	0,0067	0231	2	0G	Rixheim
0232	0,0091	0232	2	0G	Rixheim
0233	0,0415	0233	2	0G	Rixheim
0234	0,0309	0234	2	0G	Rixheim
0235	0,0061	0235	2	0G	Rixheim
0236	253,0151	0236	2	0G	Rixheim
0237	0,0133	0237	2	0G	Rixheim
0238	0,0877	0238	2	0G	Rixheim
0239	0,3945	0239	2	0G	Rixheim
0241	0,3491	0241	1	0G	Rixheim
0242	0,8053	0242	1	0G	Rixheim
0244	0,3557	0244	1	0G	Rixheim
0245	1,1942	0245	1	0G	Rixheim
0320	100,8105	0320	1	0G	Rixheim
0001	40,7906	0001	1	12	Roggenhouse
0003	46,6003	0003	1	12	Roggenhouse
0004	3,1602	0004	1	12	Roggenhouse
0005	0,2261	0005	1	12	Roggenhouse
0008	1,1830	0008	1	12	Roggenhouse
0014	103,5111	0014	1	12	Roggenhouse
0015	39,4849	0015	1	12	Roggenhouse
0001	213,2250	0001	1	32	Rumersheim-le-Haut
0003	38,8050	0003	2	32	Rumersheim-le-Haut
0006	0,2320	0006	1	32	Rumersheim-le-Haut
0007	1,1046	0007	2	32	Rumersheim-le-Haut
0008	0,5009	0008	2	32	Rumersheim-le-Haut
0010	312,2437	0010	2	32	Rumersheim-le-Haut
0051	0,2242	0051	1	48	Rumersheim-le-Haut
0035	0,0816	0035	1	31	Sausheim
0036	0,3169	0036	1	31	Sausheim
0037	0,6714	0037	1	31	Sausheim
0038	0,0186	0038	2	31	Sausheim
0040	0,2889	0040	2	31	Sausheim

PEUGEOT-CITROEN

COM Rumersheim

NB : La liste des parcelles cadastrales a été établie sur la base de la carte au 1/100.000 visée dans l'arrêté ministériel du 18 janvier 2005 portant désignation du site ; dès lors qu'elles ont été prises en compte, les parcelles l'ont été pour la totalité de leur surface.

	Total	12994,6070	ha
Sausheim	0043	0,1185	Etat
Sausheim	0033	272,4196	Etat
Sierentz	0032	0,1470	Association foncière Sierentz
Sierentz	0031	0,0100	Département du Haut-Rhin
Sierentz	0030	1,1537	Etat
Sierentz	0029	0,6566	Département du Haut-Rhin
Sierentz	0028	0,3950	Département du Haut-Rhin
Sierentz	0027	0,1619	Etat
Sierentz	0026	191,2409	Etat
Sierentz	0021	0,4360	Etat
Sierentz	0019	0,0168	Etat
Sierentz	0018	0,1224	Département du Haut-Rhin
Sierentz	0012	0,0278	Etat
Schlierbach	0017	0,5177	Etat
Schlierbach	0016	0,5988	Etat
Schlierbach	0015	298,1341	Etat
Schlierbach	0014	0,3992	Etat
Schlierbach	0013	0,5391	Etat
Schlierbach	0012	55,9792	Etat
Schlierbach	0009	112,1207	Etat
Schlierbach	0004	95,0344	Etat
Sausheim	0140	7,0894	Etat
Sausheim	0139	14,9689	Etat
Sausheim	0138	1,8183	Etat
Sausheim	0137	183,2394	Etat
Sausheim	0135	84,3257	Etat
Sausheim	0133	0,0657	Etat
Sausheim	0117	0,4530	Etat
Sausheim	0116	67,8941	Etat
Sausheim	0115	0,0968	Etat
Sausheim	0112	1,0033	Etat
Sausheim	0111	0,0886	Etat
Sausheim	0106	4,0185	Etat
Sausheim	0068	0,0951	Etat
Sausheim	0050	1,0805	Etat
Sausheim	0049	22,4889	Etat
Sausheim	0047	0,6113	Etat
Sausheim	0046	0,4143	Etat
Sausheim	0045	0,3208	Etat
Sausheim	0044	1,1764	Etat
Sausheim	0043	7,9557	Etat